



**PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR  
AIX EN PROVENCE LE 14 DECEMBRE 2019  
(approuvé le 29 février 2020)**

**Étaient présents :** Madame Sylvie BENCHENAFI, Monsieur Jean-Matthieu CHARPENTIER, Maître Marie Chantal DEMAILLE, Monsieur Alain GARNIER, Monsieur Benoit GUBERT, Madame Claude HAFFNER, Monsieur Frédéric LAFLEUR, Maître Yves MOAL, Maître Frédéric MOLINA, Maître Michel PERRIN, Monsieur Marc RANCUREL, Monsieur Jean-Claude RIVES, Maître Serge TABAR et Maître Guy TRAVI

**Étaient représentés :** Monsieur Mauro LOMBARDO par Monsieur Jean-Matthieu CHARPENTIER et Monsieur Patrick MALAFOSSE par Maître Guy TRAVI

**Étaient excusés :** Maître Thierry BARBAUD, Monsieur Jean Marie GROSSELLE et Monsieur Christophe IMPERATORE

**Était absente :** Madame Aude CARDELIN

**Était également présent :** Maître Olivier LAMBERT CTR

#### **POINT 1 - ACCUEIL DU PRESIDENT**

Le Président remercie tous les présents et constate au vu de la feuille de présence que le Comité peut valablement délibérer. Il remercie les membres du Comité Directeur pour leur assiduité.

Il attire particulièrement l'attention des participants sur la directive européenne relayée par les directions régionales des sports concernant les équipements de protection individuelle loués ou prêtés par les clubs qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une traçabilité depuis leur acquisition. Les sanctions financières en cas de non-respect sont lourdes : 1.500 € par pièce.

Par ailleurs, il rappelle l'existence du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) émanant de la CNIL concernant notamment l'envoi par les sociétés et associations des mails à plusieurs destinataires visibles.

#### **POINT 2 - ABSENCE D'ELODIE AYAULT**

Le Président présente le planning prévisionnel du congé maternité prévu d'Elodie AYAULT entre le mois d'avril et le mois d'août.

Il indique faire les démarches nécessaires pour son remplacement pendant cette période soit par intérimaire avec un CDD, soit par la voie du service civique.

#### **POINT 3 - LICENCES - SABRE LASER**

L'état des licences est remis aux participants. Il révèle une baisse inquiétante du nombre des licenciés à ce jour, mais le point ne pourra être fait qu'en fin de saison.

Les trois clubs du sabre laser affiliés comptent au total à ce jour 26 licenciés.

#### **POINT 4 – FINANCIER**

Marc RANCUREL, trésorier, indique que les recettes compte tenu du retour licences sont déjà à 55% des prévisions du budget tandis que les dépenses ne sont qu'à 18%. Un point plus significatif pourra être fait lors du prochain Comité Directeur.

## POINT 5 - ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES

Trois ex-Comités Départementaux (Alpes Maritimes, Bouches du Rhône et Var) ont mis leurs dénomination et statuts en conformité avec les dispositions fédérales.

Le Président rappelle que cette mise en conformité ouvre droit à une aide du comité régional de 5 euros par licencié au 31/08/2019 au lieu de 2 €.

Cette aide est conditionnée par l'acceptation des nouveaux statuts par les services préfectoraux.

En outre, la convention de fonctionnement entre les associations départementales et le Comité Régional sera signée courant janvier 2020.

Marie-Chantal DEMAILLE fait état des difficultés rencontrées au niveau du Comité Départemental du Vaucluse mais est encouragée à réaliser les formalités de mise à jour dudit Comité.

## POINT 6 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Cette commission est obligatoire pour suivre les opérations de votes lors des élections à venir.

Le Président propose la composition suivante :

Monsieur Jean GEITNER, Madame Dideh BASSIRI et Monsieur Marc LAZENNEC.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## POINT 7 - ASSEMBLEES GENERALES

2020, année olympique, verra les élections se dérouler aux niveaux départementaux, régional et national.

Un calendrier très précis est remis aux participants et sera diffusé en annexe du présent procès verbal.

Il en résulte notamment que l'assemblée générale élective du comité régional aura lieu le 27 juin 2020, l'assemblée comportant scrutin fédéral (élection du comité directeur de la FFE par les clubs) aura lieu le 26 septembre 2020 et l'assemblée général élective de la FFE le 10 octobre 2020.

Les assemblées départementales devront donc être tenues avant le 20 juin 2020.

## POINT 8 – SPORTIF

Olivier LAMBERT évoque les points suivants :

### Calendrier :

Difficultés pour l'établissement du calendrier, et dans son déroulement en cas de désistement des organisateurs prévus.

Jean-Claude RIVES insiste sur la nécessité de sélections régionales pour participer aux circuits nationaux lesquels engendrent des frais de déplacement importants et pas toujours prévisibles (épreuve sur 2 jours) alors que les épreuves régionales sélectives constitueraient un intérêt important avec moins de kilomètres à parcourir.

### Formation :

Olivier LAMBERT regrette que sur 12 inscrits à la formation nationale d'enseignants il ne figure aucun candidat de la Région Sud et que depuis 4 ans aucun DE n'ait été obtenu.

Pourtant cette formation peut faire l'objet d'aides financières qui la rendent accessible.

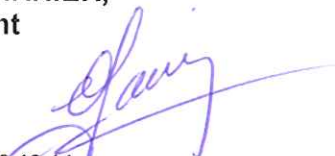
Guy TRAVI exprime qu'à son avis la profession de maître d'armes est peu attrayante à notre époque.

## POINT 9 - QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que cette année la fête des jeunes aura lieu à Nantes.

L'ordre du jour étant clos et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h.

Alain GARNIER,  
Président



Claude HAFFNER  
Secrétaire Générale

